

La CFDT signe l'accord Groupe SUEZ DROIT À LA DÉCONNEXION

plus qu'un droit, un choix !

À l'heure du tout connecté et de la porosité croissante entre vie professionnelle et vie privée, le droit à la déconnexion (c'est-à-dire de ne pas répondre aux sollicitations professionnelles hors de son temps de travail) fait enfin son entrée dans notre entreprise.

Mobilisée sur cette question, la **CFDT** a été à l'offensive pour que ce droit soit décliné de manière réaliste dans l'intérêt de tous les salariés du Groupe SUEZ.

✓ Un droit à la déconnexion choisie durant le temps de travail et en dehors.

✓ L'implication du management devant être la clef de voûte de la réussite de l'application de cet accord.



✓ La formation des managers et l'information des salariés sur ce droit à la déconnexion, atout indéniable.

✓ Un point sur ce droit à la déconnexion lors de l'entretien individuel.



✓ Une commission de suivi annuelle, intégrant une fonction pilotage notamment au travers d'un questionnaire permettant de mesurer l'évolution sur le terrain, d'effectuer un bilan et faire vivre ainsi cet accord.

✓ Un déontologue pour les litiges.



OSONS LA DÉCONNEXION !



Cet accord reste perfectible, mais cela ne sera possible que par notre travail d'équipe.

La CFDT compte donc sur vous pour faire évoluer cet accord, par le biais de la commission, grâce à toutes les informations que vous nous remonterez du terrain et de votre vécu au quotidien.

